

COMMUNE D'ARDOIX

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 JUIN 2020 A 20 H</p> |
|---|

- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Sylvie Bonnet est chargée, par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat
1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant inférieur à 10 000 € HT;

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

10° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien

11° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

12° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans limite ;

13° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € par année civile ;

14° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

- DELEGATIONS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Sylvie Bonnet fait part de l'arrêté portant sur les délégations de fonctions aux adjoints et à deux conseillers municipaux.

Alexis Rissoan 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme, des réseaux et de l'environnement est délégué à exercer les fonctions dans les domaines suivants : Urbanisme : PLUIH, permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, Réseaux : eau, assainissement, électricité, télécommunication, Environnement : ordures ménagères, tri, déchets verts, espaces verts, plan communal de sauvegarde.

Catherine Desfonds 2^{ème} adjointe en charge des affaires scolaires et sociales est déléguée à exercer les fonctions dans les domaines suivants : dossiers liés à l'école publique, à l'école privée, à la cantine, à la garderie, aux affaires scolaires et au CCAS.

Pascal Coste Chareyre, 3^{ème} adjoint en charge des travaux, bâtiments communaux et voirie est délégué à exercer les fonctions dans les domaines précités.

Monique Troussel 4^{ème} adjointe en charge de la communication et des cérémonies est déléguée à exercer les fonctions dans les domaines suivants : bulletin municipal, internet, panneau d'information, presse, les vœux, les commémorations, les inaugurations.

Les adjoints sont habilités à signer les documents qui se rapportent aux domaines précités.

Pierre Servant, conseiller municipal en charge des associations jeunesse et sports, des centres aérés et de la gestion de la salle des fêtes est délégué à exercer les fonctions dans les domaines précédemment évoqués.

Eliane Lestras, conseillère municipale en charge des associations culture et animation est déléguée à exercer les fonctions dans les domaines précédemment évoqués.

- FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Madame le Maire propose de délibérer quant à l'attribution de l'indemnité des nouveaux élus. À compter du 29 mai 2020, le montant des indemnités de fonction des adjoints (et les conseillers municipaux délégués désignés par arrêté) est fixé dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux

- DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

COMITE SYNDICAL DU SDE 07

Le conseil municipal approuve la désignation de Monsieur Alexis Rissoan, titulaire et de Monsieur Pascal Coste Chareyre, suppléant en qualité de représentants de la commune d'Ardoix au sein du collège électoral en charge de l'élection des délégués de l'arrondissement au Comité Syndical du SDE 07.

- DESIGNATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS ET CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les membres de la commission communale des impôts directs :

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Pierre Battandier, | Pascal Clémenson |
| Didier Deygas | Lucie Coste-Chareyre |
| Denis Féasson | Pascal Coste Chareyre |
| Jérôme Vachier | Catherine Desfonds |
| Vincent Gard | Fabien Gache |
| Jacques Beton | Véronique Junique |
| Gilles Bobichon | Eliane Lestras |
| Sébastien Deygas | Steffi Mandon |
| Jennifer Buisson | Alexis Rissoan |
| Sylviane Battandier | Pierre Servant |
| Eric Roumeysi | Rémi Tavenard |
| Jérôme Clémenson | Monique Troussel. |

- COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal valide ensuite les commissions municipales suivantes. Les noms (saisis en MAJUSCULES) sont les adjoints ou conseillers délégués responsables des commissions.

1^{ère} Commission :

- **Urbanisme, réseaux, environnement** (PLUIH, permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, eau, assainissement, électricité, télécommunication, ordures ménagères, tri, déchets verts, espaces verts, plan communal de sauvegarde (ALEXIS RISSOAN)

- **Travaux, bâtiments communaux, voirie** (chantiers, entretien : village, bâtiments, matériel), mairie, salle des fêtes, commerces, dépôt,... Routes, murs soutènement, ponts (PASCAL COSTE CHAREYRE)

Alexis Rissoan, Pascal Coste Chareyre, Steffi Mandon, Lucie Coste-Chareyre, Fabien Gache, Pascal Clémenson, Rémi Tavenard, Florian Valentin.

2^{ème} Commission :

- **Mairie communication** : bulletin, internet, panneau, presse, vœux, commémoration, inauguration (MONIQUE TROUSSEL)

Monique Troussel, Lucie Coste-Chareyre, Eliane Lestras, Sylviane Battandier, Florian Valentin, Pierre Servant.

3^{ème} Commission :

- **Scolaire** : école publique, école privée, cantine, garderie, associations scolaires.

Catherine Desfonds, Monique Troussel, Véronique Junique, Sylviane Battandier (CATHERINE DESFONDS ET MONIQUE TROUSSEL)

4^{ème} Commission :

- **Associations** : Jeunesse et sports et centres aérés (PIERRE SERVANT) culture et animation (ELIANE LESTAS)

Pierre Servant, Eliane Lestras, Steffi Mandon, Lucie Coste-Chareyre, Fabien Gache, Monique Troussel, Florian Valentin.

5^{ème} Commission :

- **Social** : centre communal d'action social (CATHERINE DESFONDS)

Catherine Desfonds, Alexis Rissoan, Véronique Junique, Monique Troussel, Eliane Lestras, Sylviane Battandier, Pierre Servant.

6^{ème} Commission :

- **Finances** : budget, appel d'offres (SYLVIE BONNET)

Alexis Rissoan, Catherine Desfonds, Pascal Coste Chareyre, Eliane Lestras, Pierre Servant, Pascal Clémenson, Sylviane Battandier.

- FIXATION DU NOMBRE ET ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

Le conseil municipal décide de fixer à 15 le nombre de membres du conseil d'administration.

Après avoir procédé aux opérations de vote, le conseil municipal déclare :

Catherine Desfonds, Alexis Rissoan, Véronique Junique, Monique Troussel, Eliane Lestras, Sylviane Battandier, Pierre Servant, élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune d'Ardoix.

Sylvie Bonnet prendra un arrêté pour retenir les personnes extérieures au conseil municipal.

- DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Sylvie Bonnet explique qu'il convient de prendre une délibération quant aux frais de formation des élus. Elle propose de retenir le montant le plus bas (soit 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal). Le conseil municipal accepte cette proposition.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le conseil municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 :

Taxe foncière (bâti) : 11,60

Taxe foncière (non bâti) : 89,59.

- AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE CHAMAS

Dans le cadre du dossier de la traversée de Chamas, le Conseil Municipal accepte le devis de Julien et Associés à Annonay correspondant à des régularisations foncières pour un montant de 4 680 € TTC.

La finition des travaux à savoir la reprise des pentes des ralentisseurs est évoquée. Deux rampes vont être refaites ainsi qu'un caniveau dans le hameau de Chamas. Ces travaux auront lieu début juillet avec une circulation possible pour les véhicules légers sur une demi-voie et une interdiction de circuler pour les poids lourds.

- BATIMENTS COMMUNAUX

LOCAL ORTHOPHONISTE

Madame Fanny Duchange, orthophoniste, demande une climatisation pour son local (situé à côté du local coiffeuse) afin de pouvoir assurer ses rendez-vous pendant la période estivale.

Le projet de climatisation de l'orthophoniste sera donc revu en commission finances.

LOCAL OSTEOPATHE

De même, Virginie Proriol, ostéopathe, a rencontré les élus pour leur demander s'il était possible d'aménager un espace avec douche, machine à laver, espace de rangement et toilettes. Ce projet sera également vu en commission finances.

- INVENTAIRE DES PELOUSES SECHES

Le syndicat mixte des Rives du Rhône réalise depuis 2013 des inventaires pour améliorer sa connaissance de milieux naturels à forts enjeux : les pelouses sèches.

Ardoix fait partie des dix communes ardéchoises qui seront inventoriées en 2020. Cette étude consiste au recensement de la flore (notamment des orchidées) mais aussi des papillons et des oiseaux liés à ces milieux ouverts secs qui se raréfient.

- DIVERS

- Les masques : les habitants des quatre quartiers de la commune qui n'ont pas eu l'intégralité de leurs masques peuvent venir les récupérer en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

- Catherine Desfonds fait part du projet escalade de Migmatite Attitude. Ce projet a débuté il y a deux ans. Un site devrait être créé dans les gorges de l'Ay. De grandes voies peuvent être aménagées d'où l'intérêt particulier de ce site. Migmatite est actuellement dans la phase étude de financements. Le projet devrait aboutir en fin d'année.

- Alexis Rissoan fait part des troubles actuels d'une bande de jeunes qui sévit dans le village. La gendarmerie de Satillieu est informée de cette situation.